

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

43/2024

Objet : Contribution de la commune au dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes

SEANCE VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 18 octobre à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de madame Frédérique Angeletti, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 10 octobre 2024 par courrier électronique

Étaient présents : Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés : Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Jacques LAURELUT

Absents : Amandine HEBREARD

Pierre ALAMELLE a été désigné(e) comme secrétaire de séance

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Madame le Maire rappelle l'objectif du dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) qui est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle les jeunes en difficulté âgés entre 18 et 25 ans.

En 2023, ce sont 565 jeunes vauclusiens qui ont bénéficié d'une aide financière.

Le financement de ce fonds est assuré majoritairement par le Département. Toutefois, les collectivités locales, les groupements et organismes de protection sociale peuvent abonder le FAJ.

Le FAJ peut permettre de :

- Financer des produits de première nécessité, alimentaires ou d'hygiène
- Soutenir l'accès au logement
- Participer aux frais de déplacement quand aucune autre aide n'est accessible
- Payer tout ou partie des frais de formation
- Faciliter l'accès aux soins médicaux

La participation est fixée selon le barème suivant :

Nombre d'habitants	Montant de la participation
De 0 à 2000 habitants	Forfait 200€
De 2000 à 5000 habitants	0.10 par habitant
Au-delà de 5000 habitants	0.15 par habitant

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 084-218401404-20241018-D_43_2024-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

- **ADHERER** au dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Secrétaire de Séance,



Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI.



The stamp is circular and contains the following text: 'MAIRIE' at the top, '160 VAUGINES' at the bottom, and 'GENERALITE PEVCO USE' in the center. The center also features a small emblem of a figure holding a staff.